

Baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire - 7991

RESPONSABLE :

Bernard Harvey
819 762-0971 poste 2234

SCOLARITÉ :

120 crédits, Premier cycle

GRADES :

Baccalauréat en éducation

OBJECTIFS :

Ce programme prépare la personne étudiante à l'éducation au préscolaire et à l'enseignement au primaire. Il offre une formation de base en éducation et lui permet de développer une action pédagogique efficace par la connaissance des disciplines à enseigner, des habiletés liées à l'intervention pédagogique et des compétences professionnelles. Il vise l'acquisition d'attitudes en relation à des situations pédagogiques propres aux enfants dans leur environnement. L'insertion professionnelle progressive et continue permet l'intégration des apprentissages, favorise une pratique réflexive et conduit à la maîtrise des treize compétences identifiées dans le Référentiel de compétences professionnelles : Profession enseignante (MEQ, 2020).

Ce programme vise également à former la personne étudiante à intervenir dans une classe à niveau unique et dans une classe à niveaux multiples.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent, et, au besoin, se présenter à une entrevue.

La personne candidate doit démontrer sa maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

Base expérience

Être âgée ou âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées et avoir une expérience pertinente attestée d'au moins six mois à plein temps ou l'équivalent dans un organisme d'éducation. La personne candidate adulte doit se soumettre à une entrevue, joindre à son dossier les attestations relatives à son expérience (copie de contrat, lettre de recommandation ou autre) et présenter un texte justifiant les raisons de son orientation professionnelle.

La personne candidate doit démontrer sa maîtrise du français en satisfaisant aux exigences de la Politique institutionnelle sur la maîtrise du français de l'UQAT.

PLAN DE FORMATION :

Session 1

EPIG1	Test diagnostique de français (1er cycle) (0 cr.)
EDU2333	Introduction à la profession enseignante et projet de formation (3 cr.)
EDU3105	Développement de l'enfant et ses conséquences en éducation (3 cr.)
FRA2240	Grammaire du français (3 cr.)
LIN2125	La langue première comme objet d'apprentissage (3 cr.)
MAE3126	Les mathématiques comme objet d'apprentissage (3 cr.)

Session 2

DID3223	Didactique de l'écrit I (3 cr.) (LIN2124 ou LIN2125)
DID3225	Didactique des mathématiques I (3 cr.) (MAE3125 ou MAE3126)
EDU2134	Théories de l'apprentissage : éducation préscolaire et enseignement primaire (3 cr.) (EDU3104 ou EDU3105)
FRA2242	Rédaction et révision de textes (3 cr.) (FRA2240 ou FRA2241)
STA4125	Stage I et séminaires : initiation à l'exercice de la profession enseignante (3 cr.) (EDU2332 ou EDU2333)

Session 3

EDU1100	Organisation de l'éducation au Québec (3 cr.)
EDU2026	Utilisation pédagogique du numérique (3 cr.)

Session 4

EDU2111	Fondements et stratégies d'intervention en gestion de classe (3 cr.)
EDU2509	Approches, modèles et interventions à l'éducation préscolaire (3 cr.)
EDU2540	Atelier d'efficacité cognitive en contexte éducatif (3 cr.) *
FRA3212	Développement des compétences langagière et métalangagière à l'oral (3 cr.)

STA4126

Stage II et séminaires : la gestion de la classe (3 cr.) (STA4125)

Session 5

DID4225	Didactique des mathématiques II (3 cr.) (DID3225)
EDU2117	Difficultés d'adaptation et intervention (3 cr.)
EDU2206	L'univers social comme objet d'apprentissage (3 cr.)
EDU2361	Planification et évaluation des apprentissages (3 cr.)
SCI2341	Laboratoire en science et technologie et didactique I (3 cr.)

Session 6

EDU2519	Qualité éducative à l'éducation préscolaire (3 cr.) (EDU2509) 3 crédits optionnels
---------	---

Session 7

ARP3127	Les savoirs essentiels de la création plastique au préscolaire et au primaire (3 cr.)
DID2203	Univers social et didactique au préscolaire et au primaire (3 cr.) (EDU2205 ou EDU2206)
DID4522	Didactique de l'écrit II (3 cr.) ((LIN2124 ou LIN2125) et DID3223)
DID5225	Didactique des mathématiques III (3 cr.) (DID4225)
SCI2346	Laboratoire en science et technologie et didactique II (3 cr.) (SCI2341 ou SCI2345)

Session 8

DID3130	Didactique de la création plastique au préscolaire et au primaire (3 cr.) (ARP3127)
EDU2210	Difficultés d'apprentissage en langue première (3 cr.) (DID4522)
LIT2107	Littérature jeunesse et stratégies d'enseignement (3 cr.) (DID4522)
STA4133	Stage III et séminaires : activités d'intégration, contenus et démarches d'apprentissage (6 cr.) (STA4126)

Session 9

DID4232	Didactique : culture et citoyenneté québécoise (3 cr.) 3 crédits optionnels
---------	--

Session 10

STA4144	Stage IV : activités d'intégration et profession enseignante en exercice (12 cr.)
---------	---

Cours optionnels

La personne étudiante choisit deux cours parmi les suivants:

ARP6005	Lecture et appréciation de l'oeuvre d'art (3 cr.)
EDU2234	Projet éducatif de formation et développement institutionnel (3 cr.)
EDU2510	Pédagogie du jeu (3 cr.)
EDU2604	Valorisation et inclusion des perspectives autochtones en enseignement (3 cr.)
HIS2132	Histoire et cultures autochtones du Québec et du Canada (3 cr.)
SOC2110	Sociologie de l'éducation (3 cr.) *

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

MODALITÉS RELATIVES AU TEST DE CERTIFICATION EN FRANÇAIS ÉCRIT POUR L'ENSEIGNEMENT (TECFÉE)

À la première session de son admission, la personne étudiante est tenue de passer un test diagnostique de ses compétences linguistiques, qui devrait permettre d'identifier, le cas échéant, ses difficultés en français et ainsi orienter le développement de sa compétence. Le seuil de réussite est établi à 75 %. La personne étudiante ayant échoué au test diagnostique pourra suivre les cours de mise à niveau selon la programmation déterminée par le module des sciences de l'éducation. Elle a la possibilité de s'inscrire au cours FRA1125 Orthographe ou/et au cours FRA1126 Ponctuation, syntaxe et vocabulaire (cours hors programme) durant la première année de son programme (30 crédits ou l'équivalent).

De plus, quel que soit le résultat obtenu lors de la passation du test diagnostique, la personne étudiante a l'obligation de suivre le cours FRA1149 Rédaction du compte rendu critique (1 crédit), au cours de sa première année d'étude (30 crédits ou l'équivalent) et selon la programmation déterminée par le Module des sciences de l'éducation. Ce cours est hors programme.

La personne étudiante n'ayant pas respecté l'obligation expliquée précédemment (FRA1149) ne sera pas recommandée pour une passation du Test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE). Elle sera rencontrée par la direction du Module des sciences de l'éducation et assujettie à certaines restrictions

concernant la poursuite de ses études pour une durée d'une année.

Au plus tôt, à la fin de la première année d'étude (30 crédits ou l'équivalent) et avec l'autorisation de la direction du Module, la personne étudiante inscrite à temps complet dans le programme s'inscrit à une première passation du TECFÉE. Cette première passation est obligatoire. Le seuil de réussite est établi à 70 % pour chacun des deux volets du test (rédaction et code linguistique). Il y a trois passations annuelles du TECFÉE.

À moins de circonstances exceptionnelles, toutes les passations doivent avoir lieu à l'UQAT aux dates fixées par la direction du Module des sciences de l'éducation.

L'autorisation de la direction du Module est requise pour chacune d'entre elles. Si le seuil de réussite n'est pas atteint dans les deux volets lors de la première passation (si un volet du test est réussi, la personne étudiante devra reprendre seulement le volet auquel elle a échoué), la poursuite dans le programme est assujettie aux conditions qui suivent :

- Avoir obtenu le seuil de réussite dans les deux volets du test avant le début du troisième stage ou l'équivalent.

- La personne étudiante qui n'y est pas parvenu sera assujettie à certaines restrictions concernant la poursuite de ses études pour une durée d'une année. La direction du Module des sciences de l'éducation rencontrera la personne étudiante pour lui indiquer son plan de formation comportant certains cours disciplinaires, et les mesures particulières visant à pallier ses difficultés en français. Au terme de cette année, une passation est autorisée. En cas d'échec dans un ou deux volets, la personne étudiante est suspendue de son programme pour une année. La réadmission au programme, au terme de cette année de suspension, est conditionnelle à la réussite du test de certification. Il est à noter qu'au cours de cette année de suspension, la personne étudiante ne peut suivre aucun cours pouvant s'inscrire à l'intérieur de son programme.

La personne étudiante ayant échoué au test de certification des compétences linguistiques devra suivre le cours de mise à niveau correspondant aux difficultés qu'elle a rencontrées, selon la programmation déterminée par le module des sciences de l'éducation, avant de pouvoir être recommandée par le module pour une autre passation du test de certification.

Le module des sciences de l'éducation pourrait imposer des mesures d'appoint supplémentaires à la personne étudiante ayant obtenu un résultat inférieur à 60 %.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Une note minimale (ou une moyenne équivalente) de B- est requise pour obtenir une reconnaissance des acquis.

Un cours suivi depuis plus de 10 ans ne peut faire l'objet d'une reconnaissance d'acquis.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES STAGES

Au moment de s'inscrire au cours STA4125 et au cours STA4126, la personne étudiante doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,0 sur 4,3.

Le cours EDU2113 doit être suivi en concomitance avec le stage II, soit le cours STA4126.

Au moment de s'inscrire au cours STA4133, la personne étudiante doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3. De plus, elle doit avoir réussi le test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE).

Pour s'inscrire au quatrième stage (STA4144), la personne étudiante doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 2,5 sur 4,3 et avoir réussi les cours des trois premières années du programme.

Remarque relative à l'autorisation d'enseigner :

Sur recommandation favorable de l'Université, la personne candidate ayant satisfait aux exigences de ce programme recevra un brevet d'enseignement.

NOTES :

DÉCLARATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est important de noter que lors de la sollicitation pour une place d'accueil en milieu de stage, les responsables de l'organisme ou de l'institution peuvent vérifier les antécédents judiciaires et, selon la nature des antécédents, elles ou ils pourraient refuser d'accueillir le ou la stagiaire. De plus, conformément au Code des professions, le permis d'exercice devant être obtenu au terme de ce programme d'études, pourrait être refusé à une personne présentant des antécédents judiciaires.

Le Département des sciences de l'éducation informe les personnes étudiantes qu'elles devront produire une déclaration des antécédents judiciaires lors de la demande de délivrance de l'autorisation d'enseigner, en raison de mesures législatives adoptées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES :

Base d'expérience: 500 à 600 heures dans un organisme d'éducation (ex: garderie, commission scolaire).

Lettre originale du milieu d'emploi attestant les heures effectuées en enseignement.

Toute personne étudiante inscrite à un programme de formation à l'enseignement doit passer un test diagnostique de compétences linguistiques à la première session de son admission et réussir le test TECFÉE régi par le module en éducation (condition de diplomation).

Tout dossier présenté sur la base d'expérience doit être approuvé par la personne responsable du programme. Si l'expérience est plus ou moins satisfaisante, la personne étudiante pourra être admise au programme "libre 9924" pour quelques cours et devra maintenir une moyenne de 2.5/4.3. Une nouvelle admission devra alors être transmise avec les frais requis afin de pouvoir intégrer le baccalauréat désiré.